



**2021/2009(INI)**

8.2.2022

# **AVIS**

de la commission des pétitions

à l'intention de la commission de la culture et de l'éducation

relatif à la mise en œuvre de mesures d'inclusion dans le cadre d'Erasmus+  
2014-2020  
(2021/2009(INI))

Rapporteur pour avis: Jordi Cañas

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des pétitions invite la commission de la culture et de l'éducation, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne la nécessité de veiller à placer l'inclusion, la diversité, l'égalité des chances et l'accessibilité au cœur de la mise en œuvre d'Erasmus+, l'une des plus grandes réussites parmi les programmes de l'Union; insiste sur le fait que l'égalité des chances pour tous est et doit rester inhérente aux valeurs fondamentales de l'Union; souligne la nécessité de préciser et d'élargir encore la définition et l'interprétation du concept d'«apprenants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés<sup>1</sup>» dans l'ensemble des États membres, de sorte notamment à y inclure des personnes plus âgées; insiste sur les difficultés d'accès à des données fiables et de suivi concernant le profil des bénéficiaires du programme; est d'avis, par conséquent, qu'un instrument devrait être créé pour vérifier si et de quelle manière le programme touche des participants issus de groupes vulnérables et défavorisés, de sorte à ne laisser personne de côté<sup>2</sup>;
2. rappelle que certaines pétitions déposées auprès du Parlement soulèvent la question des obstacles administratifs auxquels les étudiants Erasmus+ sont confrontés lors de leur arrivée dans les pays d'accueil<sup>3</sup>; souligne qu'il convient que le programme Erasmus+ intervienne en soutien aux projets d'internationalisation des parties prenantes et des participants qui éliminent les obstacles physiques, psychologiques, sociaux, socio-économiques, linguistiques et d'autres types à l'apprentissage de la mobilité et offrent des informations claires et détaillées ainsi qu'un appui de qualité, y compris un mentorat amélioré, aux participants issus de groupes sous-représentés et/ou ayant des besoins particuliers avant, pendant ou après un séjour à l'étranger; soutient les initiatives européennes visant à faciliter la mobilité des étudiants, telles que l'application mobile Erasmus+, «Erasmus zéro papier» ou encore la carte d'étudiant européenne, qui rendent plus souple la gestion des procédures administratives et permettent à chaque étudiant de bénéficier des mêmes services; souligne l'importance du rôle des participants de retour d'Erasmus+ et des réseaux d'anciens dans la promotion du programme auprès du grand public;
3. attire l'attention sur l'insuffisance des ressources humaines et financières allouées aux agences nationales chargées d'Erasmus+ ainsi que sur celle des efforts déployés pour supprimer les obstacles administratifs à la mobilité dans le cadre du programme 2014-2020; souligne que les agences nationales jouent un rôle crucial pour garantir que les projets sont aussi inclusifs et divers que possible; estime par conséquent que toutes les agences nationales devraient organiser des campagnes d'information ciblées et nommer un responsable de l'inclusion et de la diversité pour dialoguer avec les apprenants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés afin de faciliter leur accès aux informations et de mieux les sensibiliser aux possibilités existantes et à la manière d'y accéder, ainsi que pour leur proposer des conseils pour résoudre les difficultés qu'ils pourraient

---

<sup>1</sup> Terme utilisé à l'article 23, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1288/2013 établissant Erasmus+.

<sup>2</sup> Commission européenne, «La stratégie d'inclusion et de diversité du programme Erasmus+ dans le domaine de la jeunesse», 2014.

<sup>3</sup> Voir la pétition n° 1106/2018.

rencontrer lors de leur participation au programme Erasmus+, par exemple des retards de remboursement<sup>4</sup> ou des obstacles relevant de facteurs externes ou imprévisibles tels que la crise de la COVID-19<sup>5</sup>; insiste sur le fait qu'apporter un soutien aux bénéficiaires ayant des besoins particuliers ou moins favorisés est essentiel pour contribuer à lever les obstacles s'opposant à leur pleine participation au programme;

4. est convaincu qu'Erasmus+ doit encourager les parties prenantes à partager leur expertise au niveau institutionnel, à privilégier l'apprentissage mutuel et les échanges, à renforcer leur capacité administrative et à créer des outils pédagogiques innovants pour soutenir la diversité et l'inclusion des participants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés; salue, à cet égard, les efforts particuliers déployés pour soutenir la coopération entre différentes parties prenantes ainsi que pour élaborer et appliquer des politiques d'inclusion visant à intégrer dans le système scolaire et universitaire ceux qui ont moins d'opportunités pour des raisons économiques, sociales, culturelles, de santé, de handicap ou d'isolement géographique; insiste sur le rôle moteur des enseignants et des établissements pour faire connaître le programme, informer et accompagner les futurs apprenants;
5. déplore les répercussions néfastes<sup>6</sup> de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation ainsi que sur la mise en œuvre du programme Erasmus+; insiste, dans ce contexte, sur le fait que, bien que l'évaluation d'Erasmus+ pour la période 2014-2020 fasse état d'un programme plus cohérent, plus efficace et répondant mieux aux besoins émergents, il reste impératif de le rendre plus inclusif, à même de recueillir la participation de davantage de personnes vulnérables et moins favorisées et de faciliter celle d'organismes de plus petite taille; appelle donc la Commission à poursuivre ses efforts de renforcement de l'inclusivité du programme Erasmus + en ce qui concerne sa portée géographique et son soutien financier spécifique;
6. est d'avis que le risque de stigmatisation dans le pays de résidence des participants est susceptible de les dissuader de s'identifier comme défavorisés, ce qui peut entraver leur mobilité, la collecte de données fiables par les autorités et le suivi de leur participation à Erasmus+<sup>7</sup>; demande que le statut de personne handicapée soit reconnu dans toute l'Union et incite les institutions d'accueil à garantir aux participants à Erasmus+ les mêmes aménagements raisonnables et infrastructures que les institutions d'origine; considère nécessaire de tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées afin de faciliter leur participation au programme, en mettant à leur disposition un hébergement adapté et accessible ainsi que des services de suivi spécialisés correspondant à leur besoins tant avant le départ que pendant leur mobilité à l'étranger;
7. rappelle aux États membres les principes du processus de Bologne ainsi que les principes et lignes directrices pour renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, qui appellent chacun de

---

<sup>4</sup> Voir la pétition n° 2466/13.

<sup>5</sup> Voir la pétition n° 0125/21.

<sup>6</sup> Di Pietro, G. et al., *The likely impact of COVID-19 on education: reflections based on the existing literature and recent international datasets*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020.

<sup>7</sup> Bunescu, L., Davies, H., Gaebel, M., *ERASMUS+ International Credit Mobility – A study of the mobility of disadvantaged students from Partner Countries*, Support and Promotion for Higher Education Reform Experts (SPHERE), janvier 2020.

leurs vœux l'élaboration de stratégies nationales et de plans destinés à renforcer l'inclusion;

8. appelle de ses vœux une démarche d'inclusion intégrée et cohérente au sein des différents programmes de l'Union pour la jeunesse et l'éducation, y compris le corps européen de solidarité et le Fonds social européen+, et en souligne l'importance; salue la proposition de la Commission de faire de 2022 l'année européenne de la jeunesse et la considère comme une occasion de mettre en place cette démarche intégrée; demande à la Commission d'envisager sérieusement la possibilité de combiner les programmes Erasmus+ et Interrail<sup>8</sup>, de sorte à soutenir les étudiants européens, en particulier dans l'enseignement supérieur, afin d'encourager une plus grande égalité et une plus grande inclusion, en tenant compte des revenus actuels des bénéficiaires; invite la Commission à créer des passerelles entre le programme Erasmus+ et les politiques internationales pertinentes en ce qui concerne les apprenants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés; souligne qu'il est possible d'envisager des correspondances avec les objectifs de développement durable et les priorités et politiques de l'Unesco;
9. souligne qu'il convient d'encourager davantage l'élaboration, au niveau national, de politiques concernant les apprenants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés; invite les États membres à soutenir des projets au titre d'Erasmus+ visant à attirer des participants porteurs de handicap et des apprenants issus de groupes vulnérables et défavorisés sur leur territoire; exhorte les États membres à promouvoir et à valoriser les projets personnels de mobilité des personnes en situation de handicap et leurs expériences;
10. invite la Commission et les États membres à redoubler d'efforts pour soutenir, au moyen d'Erasmus+, l'accès des femmes aux domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et des technologies et les aider à y progresser;
11. se félicite de la mise en place des «Journées Erasmus», qui permettent de mieux communiquer avec un public large, de mettre en contact des personnes qui partent pour une même destination, de partager des expériences de manière informelle et ainsi de valoriser les plus-values de la mobilité; considère que, pour rendre le programme plus inclusif, il est nécessaire de fournir des informations adéquates et accessibles et de recourir à une vaste gamme de moyens de communication, tels que les réseaux sociaux ou les manifestations locales, en partenariat avec les structures locales et les organismes spécialisés; demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que toutes les informations pertinentes relatives à Erasmus+ soient accessibles aux personnes handicapées; invite la Commission et les États membres à renforcer la visibilité des participants ayant des besoins particuliers ou moins favorisés afin de promouvoir la diversité et l'inclusion;
12. exhorte la Commission et les États membres à remédier adéquatement au manque de connaissance du programme Erasmus+, aux obstacles à l'information et au dépôt de candidatures, aux problématiques de logement, au défaut de services d'appui à l'étranger et aux difficultés liées à la portabilité des bourses rencontrées par les personnes handicapées et leurs aidants, ainsi que par les autres participants issus de groupes vulnérables ou défavorisés; demande à la Commission et aux États membres de

---

<sup>8</sup> Comme le demande la pétition n° 0681/2021.

vérifier si le programme parvient à toucher les apprenants qui appartiennent à ces groupes;

13. se félicite, à cet égard, de l'adoption récente par la Commission du cadre 2021-2027 visant à renforcer la diversité et l'inclusivité dans le cadre du programme Erasmus+ et du corps européen de solidarité actuels; invite la Commission à suivre de près la mise en œuvre future de ce cadre au niveau national.

### INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

<b>Date de l'adoption</b>	27.1.2022
<b>Résultat du vote final</b>	+: 28 -: 5 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Alex Agius Saliba, Andris Ameriks, Marc Angel, Margrete Auken, Alexander Bernhuber, Markus Buchheit, Ryszard Czarnecki, Tamás Deutsch, Francesca Donato, Eleonora Evi, Agnès Evren, Gheorghe Falcă, Emmanouil Fragkos, Malte Gallée, Gianna Gancia, Alexis Georgoulis, Peter Jahr, Radan Kanev, Stelios Kypouropoulos, Cristina Maestre Martín De Almagro, Dolors Montserrat, Ulrike Müller, Emil Radev, Sira Rego, Alfred Sant, Massimiliano Smeriglio, Yana Toom, Loránt Vincze, Michal Wiezik, Tatjana Ždanoka, Kosma Złotowski
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Demetris Papadakis, Ramona Strugariu, Marie-Pierre Vedrenne

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

28	+
NI	Francesca Donato
PPE	Alexander Bernhuber, Agnès Evren, Gheorghe Falcă, Peter Jahr, Radan Kanev, Stelios Kypouropoulos, Dolors Montserrat, Emil Radev, Loránt Vincze
Renew	Ulrike Müller, Ramona Strugariu, Yana Toom, Marie-Pierre Vedrenne, Michal Wiezik
S&D	Alex Agius Saliba, Andris Ameriks, Marc Angel, Cristina Maestre Martín De Almagro, Demetris Papadakis, Alfred Sant, Massimiliano Smeriglio
The Left	Alexis Georgoulis, Sira Rego
Verts/ALE	Margrete Auken, Eleonora Evi, Malte Gallée, Tatjana Ždanoka

5	-
ECR	Ryszard Czarnecki, Emmanouil Fragkos, Kosma Zlotowski
ID	Markus Buchheit, Gianna Gancia

1	0
NI	Tamás Deutsch

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention